



Délibération 2020-55
*relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle
au Club Aérien Lille Métropole*

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 27 novembre 2020, réuni le 8 décembre 2020 en visioconférence sous la présidence de Monsieur Christophe COULON son Président, en formation ne comprenant que les délégués ayant la compétence territoriale « Aéroport de Lille- Lesquin » ;

Sont présent(e)s :

Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Matthieu CORBILLON avec le pouvoir de Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE avec le pouvoir de Madame Irène PEUCELLE.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Nicolas LEBAS, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Damien CASTELAIN, Madame Béatrice MULLIER, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu CORBILLON.

Le quorum constaté et le scrutin public organisé par appel nominal,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesure de gestion de la crise sanitaire, et notamment son article 1er prorogeant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 jusqu'au 16 février 2021 inclus,

Vu la délibération n°2020-07 du 11 juin 2020, relative au règlement visant à assurer la continuité du fonctionnement du SMALIM afin de faire face au covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1111-4,

Vu les statuts du SMALIM,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2020, adoptées jusqu'à ce jour,

Considérant l'objet et les activités du Club Aérien Lille Métropole (CALM) constitué sous forme associative,

Considérant la contribution du CALM à la formation et à la découverte des métiers de l'aérien et du monde aéronautique, notamment au travers la préparation au Brevet d'initiation aéronautique (BIA) et à la formation de pilotes,

Considérant la contribution indirecte du CALM au rayonnement de l'aéroport de Lille-Lesquin,

Considérant la poursuite du dialogue entre le CALM et l'exploitant de l'aéroport de Lille-Lesquin et les efforts entrepris pour réduire l'impact de l'activité du Club sur l'environnement et le trafic aérien, notamment en délestant des vols d'instruction sur d'autres aérodromes dont celui de Merville-Calonne,

Considérant l'ensemble des éléments financiers transmis par le CALM, et notamment la perte de subvention versée par l'ancien délégataire de service public de l'aéroport, auquel s'ajoute l'impact de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID-19 sur son activité,

DECIDE

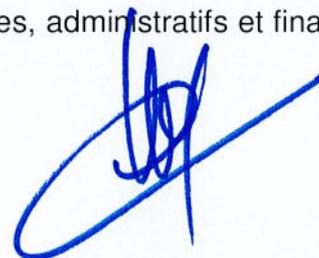
D'allouer une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 15000 € au Club Aérien Lille Métropole (CALM) au titre de l'année 2020,

D'imputer cette somme au compte 6745 du budget annexe de Lesquin,

AUTORISE

Monsieur le Président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers nécessaires à sa mise en application.

Votes pour : Unanimité
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes contre : 0



Christophe COULON
Président du SMALIM



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SM des Aéroports de Lille-Lesquin et Merville

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	D_2020_55
Date de la décision :	2020-12-08 00:00:00+01
Objet :	Subvention CALM
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200006120-20201208-D_2020_55-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200006120-20201208-D_2020_55-DE-1-1_0.xml	text/xml	835
Nom original :		
D_2020_55_SUBVENTION CALM.pdf	application/pdf	1464605
Nom métier :		
99_DE-059-200006120-20201208-D_2020_55-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1464605

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	10 décembre 2020 à 15h28min21s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	10 décembre 2020 à 15h38min20s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Jerome FEDELICH
En attente de transmission	10 décembre 2020 à 15h38min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 décembre 2020 à 15h38min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 décembre 2020 à 15h39min16s	Reçu par le MI le 2020-12-10

